

# FORMATION RH



## RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CSE



**Prérequis** : personnes ayant des élus du CSE ou étant élus du CSE


### **Durée et tarif :**

*la durée est d'une journée en collectif ou en individuel*

**En individuel** : 1200 € HT par personne

**En collectif** : sur devis

**Dates et lieu** : les dates et lieu seront définis avec les participants (en présentiel ou en visioconférence)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (sur demande préalable, étude de la faisabilité de la formation et accueil particulier) 

**Intervenante** : Juriste en droit social



### OBJECTIFS

- Identifier les missions et les moyens dont disposent les CSE pour exercer leur mandat
- Connaître les cas dans lesquels vous devez associer le CSE dans la gestion sociale de l'entreprise
- Connaître et appréhender les actions du CSE dans mon entreprise.

⇒ A l'issue de la formation le stagiaire doit être capable de maîtriser la gestion et le fonctionnement du CSE

### PUBLIC

- Chef d'entreprise ou d'établissement
- Membre du service des ressources humaines ou toute autre personne en charge de la gestion RH

Cette formation peut être adaptée et proposée aux **membres élus du CSE** afin qu'ils connaissent et assurent complètement leur rôle d'élu

### MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT UTILISÉS

- Moyens : support pédagogique (support papier remis au stagiaire), paper board, PowerPoint, QCM
- Méthodes : exposé, mise en situation, cas pratiques, QCM interactifs

### MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

- Suivi : feuille d'emargement
- Évaluation : autoévaluation par la mise en application dans le cadre des pratiques RH, évaluation de la satisfaction du stagiaire, QCM/cas pratiques

# FORMATION



## RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CSE

### Le comité social et économique élu et après ?

Comment respecter les obligations  
légales sur le fonctionnement du CSE ?



## PROGRAMME

<b>OPTION 1</b> <b>Le CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés</b>	<b>OPTION 2</b> <b>Le CSE dans les entreprises de 50 à 300 salariés</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Introduction</b> : définition du CSE, composition, mandats</li><li>• <b>Les missions et prérogatives</b> : réclamations, attributions en santé et sécurité, enquêtes, droit d'alerte, informations/consultations obligatoires</li><li>• <b>Le fonctionnement</b> : les réunions, les moyens du CSE (local, crédits d'heures...), le délit d'entrave</li><li>• <b>Le statut particulier des membres</b> : statut protecteur, formations</li><li>• <b>Les opportunités</b> : négociation d'accord, partenaire à la gestion sociale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Introduction</b> : définition du CSE, composition, mandats</li><li>• <b>Le fonctionnement du CSE</b> : le règlement intérieur, les moyens (local, crédits d'heures, budget...), les réunions, le délit d'entrave</li><li>• <b>Informations/consultations</b> : caractère obligatoire, informations/consultations ponctuelles, informations/consultations périodiques, le recours à des experts</li><li>• <b>Les missions et prérogatives</b> : réclamations, attributions en santé et sécurité, enquêtes, droit d'alerte</li><li>• <b>Le statut particulier des membres</b> : statut protecteur, formations</li><li>• <b>Les opportunités</b> : négociation d'accord, partenaire à la gestion sociale</li></ul>